

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 319-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

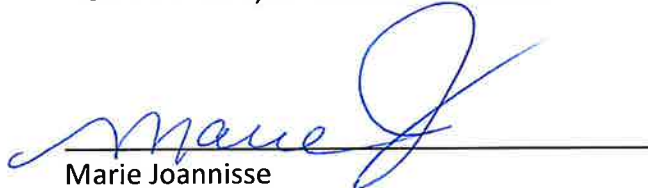
**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

**QUE** le Conseil a adopté le règlement 319-2024, intitulé « Règlement modifiant le règlement 253-2021 sur la gestion contractuelle », lors de la séance du 4 décembre 2024, tenue à l'édifice municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 4 décembre 2024.




Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis concernant le règlement 319-2024 conformément à la loi ce 4 décembre 2024.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière